

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 03/10/2019

Reçu en préfecture le 03/10/2019

Affiché le

ID : 005-250500600-20190926-2019_61BIS-DE

Département des Hautes-Alpes

Arrondissement de Briançon

Parc naturel régional du Queyras

Comité syndical du 26 septembre 2019

Délibération n° : 2019_61

Date de convocation : 20 septembre 2019

Objet : SIT Interparc : convention-cadre à 7 parcs PACA pour l'administration et la maintenance du site à compter de 2019

Par la suite d'une convocation en date du 10 septembre 2019, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont rassemblés au refuge de Basse Rua, dans le val d'Escreins, à Vars, le 19 septembre 2019 à 17h30, sous la présidence de Monsieur Christian GROSSAN, Président du Parc naturel du Queyras, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28). Le quorum physique n'ayant pas été atteint lors de la réunion du 19 septembre, une nouvelle séance a été programmée le 26 septembre 2019 et annoncée aux membres du Comité syndical par une convocation en date du 20 septembre 2019.

Président : Christian GROSSAN

Secrétaire de séance : Philippe CHABRAND

Région : Chantal EYMELOUD, Conseillère Régionale titulaire, excusée ; Anne-Marie FORGEOUX, Conseillère régionale, titulaire, excusée

Département : Valérie GARCIN-EYMELOUD, Conseillère départementale, titulaire, excusée ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental titulaire, excusé

Communauté de communes Guillestrois-Queyras : Christian LAURENS, Conseiller communautaire, titulaire, présent (1 voix) ; François QUEREL, Conseiller communautaire, titulaire, présent (1 voix)

Communes :

- **Abriès-Ristolas** - Jacques BONNARDEL, Maire, présent (1 voix) ; Marie-José NOUHAUD, Adjointe au Maire, excusée ; Séverine BUES, Adjointe au Maire, excusée ; Robert BOURCIER, Conseiller municipal, présent (1 voix)
- **Aiguilles** - Serge LAURENS, Maire, présent (1 voix) ; Pascal GIRAUD, Conseiller municipal, présent (1 voix)
- **Arvieux** - Philippe CHABRAND, Maire, présent (1 voix) ; Alain BLANC, délégué pour la commune, excusé
- **Ceillac** - Christian GROSSAN, Maire, présent (1 voix) ; Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Adjointe au Maire, excusée
- **Château-Ville-Vieille** - Jean-Louis PONCET, Maire, présent (1 voix) ; Marylène DEBRUNE, Conseillère municipale, excusée
- **Eyglis** - Jacques GIRAUD, Premier adjoint au Maire, excusé
- **Guillestre** - Bernard LETERRIER, Maire, excusé, pouvoir à Christian Grossan (1 voix)
- **Molines-en-Queyras** - Francis MARTIN, Maire, excusé ; Jean-Paul HOFFMAN, Premier Adjoint au Maire, excusé
- **Saint-Véran** - Danièle GUIGNARD, Maire, excusée ; Mathieu ANTOINE, Adjoint au Maire, excusé, pouvoir à Pascal GIRAUD (1 voix)

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales ;
- Le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 portant classement du Parc naturel régional du Queyras jusqu'au 18 avril 2021 ;
- La charte du Parc naturel régional du Queyras en vigueur par le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 et prorogée par le décret n°2018_212 du 28 mars 2018 jusqu'au 18 avril 2024 ;
- Les statuts du Parc naturel régional du Queyras entérinés par l'arrêté préfectoral n°2011/178/2 du 27 juin 2011 ;

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 03/10/2019

Reçu en préfecture le 03/10/2019

Affiché le

ID : 005-250500600-20190926-2019_61BIS-DE

Département des Hautes-Alpes

Arrondissement de Briançon

Parc naturel régional du Queyras

Comité syndical du 26 septembre 2019

Délibération n° : 2019_61

Date de convocation : 20 septembre 2019

Objet : **SIT Interparc : convention-cadre à 7 parcs PACA pour l'administration et la maintenance du site à compter de 2019**

- La délibération du Comité syndical du Parc du Queyras du 12 mars 2007, relative au projet de Système territorial interparcs Luberon-Verdon-Queyras ;
- La délibération du Comité syndical du Parc du Queyras du 22 septembre 2009, relative au Système d'information territorial du Queyras – SIT Pnr PACA ;
- La délibération 2009_40 du Comité syndical du Parc du Queyras relative à la Convention interparcs « développement du système d'information territorial – SIT » des Parcs de PACA : entrée du Parc de Camargue ;
- La délibération 2016_28 du Comité syndical du Parc du Queyras portant sur la convention de participation au Système d'Information Touristique régional Apidae en tant que membre contributeur
- La délibération 2018_57 du Comité syndical du Parc du Queyras portant sur la mutualisation du poste de sigiste entre les Parcs naturels régionaux du Queyras, des Préalpes d'Azur et de la Sainte-Baume.

Considérant :

- L'existence d'un projet de Système d'Information Territorial mutualisé entre 4 anciens parcs de PACA (Luberon, Verdon, Camargue, Queyras) rejoints en 2018 par 3 parcs de PACA (Alpilles, Sainte-Baume et Préalpes d'Azur) et qui a fait ses preuves ;
- Qu'il convient d'organiser la mutualisation de l'outil en matière d'administration et de maintenance ainsi que le partage des frais liés ;

Le Comité syndical, réuni le 26 septembre 2019, après en avoir délibéré, et voté par :

Nombre de membres en exercice :	25	Nombre de suffrages exprimés : 11
Nombre de suffrages :	31	Votes Contre : 0 Pour : 11
Nombre de membres présents :	09	Abstentions : 00
Nombre de membres représentés :	02	

Décide :

D'approuver la convention-cadre d'administration et de maintenance du SIT mutualisé à 7 parcs PACA applicable à compter de 2019 ;

D'autoriser le Président et la Directrice à prendre les dispositions nécessaires pour permettre la mise en œuvre de l'opération et notamment à signer les documents nécessaires à leur mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

Le Président
Christian GROSSAN



DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 03/10/2019

Reçu en préfecture le 03/10/2019

Affiché le

ID : 005-250500600-20190926-2019_61BIS-DE

Département des Hautes-Alpes

Arrondissement de Briançon

Parc naturel régional du Queyras

Comité syndical du 26 septembre 2019

Délibération n° : 2019_61

Date de convocation : 20 septembre 2019

Objet : SIT Interparc : convention-cadre à 7 parcs PACA pour l'administration et la maintenance du site à compter de 2019